

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE

Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.

Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal

Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 24 Mai 1892

PARTIE OFFICIELLE

En vertu d'une Ordonnance Souveraine du 13 mai courant, l'heure légale dans la Principauté sera, à dater du 1^{er} juin 1892, réglée, comme en France, sur le méridien de Paris.

Par Ordonnance Souveraine du même jour, M. Louis-Eugène Copello, Inspecteur des Travaux Publics, a été nommé Membre et Secrétaire du Comité d'hygiène et de salubrité, en remplacement de M. Félix Garrus, décédé.

NOUVELLES LOCALES

Aux termes de deux délibérations du Comité des Travaux publics en date des 16 avril et 12 mai 1892, qui ont reçu l'approbation Souveraine, le règlement du 7 avril 1888 sera désormais appliqué à toute la partie restant à construire de la rue Grimaldi comprise entre la rue Albert, d'une part, la place Sainte-Dévote et le boulevard de la Condamine de l'autre.

En conséquence, aucune construction nouvelle n'y pourra être édiflée à moins de deux mètres de distance de la propriété voisine, ni à moins de trois mètres de la voie publique.

Samedi soir a eu lieu, au Palais de Monaco, le dernier bal de la saison.

Les Membres du Corps Consulaire y assistaient et la société Monégasque s'y trouvait réunie au grand complet.

Lorsque Leurs Altesses Sérénissimes ont fait Leur entrée dans les salons, l'Orchestre a joué la *Marche Monégasque*, puis les danses ont commencé et n'ont cessé qu'à une heure du matin.

L'éclat des fleurs, des lumières et des toilettes donnait à la réunion, l'aspect le plus gai et le plus élégant.

Le Prince et la Princesse ne se sont retirés qu'à la fin de la fête, laissant à chacune des personnes présentes le précieux souvenir de Leur Auguste bienveillance.

S. A. S. la Princesse Alice, accompagnée de M^{lle} Oliver, Sa Dame d'honneur, a daigné visiter, vendredi, le Collège de la Visitation, où son fils, Monsieur le Duc de Richelieu, fait ses études. Le R. P. Silva, recteur du Collège, a présenté tous les Pères à Son Altesse, qui s'est entretenue avec plusieurs d'entre eux. Albert Seyssel des Comtes d'Aix et de Sommariva a souhaité, en langue française, la bienvenue à Son Altesse, et Marcellin, Baron Galleani de Saint-Ambroise, lui a offert un bouquet aux couleurs de la Principauté. Charles des Marquis Cavriani a récité une poésie italienne et Charles Dentice des Princes Frasso, une poésie allemande.

La Princesse a gracieusement remercié ces enfants, et Elle a exprimé le désir de conserver « les jolies choses qu'ils lui avaient dites. » Le Recteur, entouré de tous les Pères, a fait à la Princesse

les honneurs de son Collège. Son Altesse s'intéressant aux moindres détails, n'a cessé de témoigner Son entière satisfaction.

La Princesse a bien voulu adresser aux élèves des éloges sur leur bonne éducation, éloges vraiment bien mérités. Les plus chaleureux applaudissements ont éclaté quand Son Altesse a accordé un jour de congé.

Albert Seyssel a bien traduit les sentiments de tous quand il a dit à la Princesse : « Dispersés demain dans les cent villes de la Péninsule, ce petit groupe d'Italiens qui vous entourent et vous acclament aujourd'hui rediront partout, Madame, et votre grâce souveraine, et votre maternelle bienveillance. »

Hier lundi, S. A. S. Madame la Princesse a visité le Pensionnat des Dames de Saint-Maur, accompagnée de Mademoiselle de Richelieu, de M^{lle} Ethel Oliver, sa Dame d'honneur, et du Capitaine Gastaldi, Officier d'Ordonnance du Prince.

M^{me} Sainte-Anatolie, Supérieure, ayant à ses côtés son assistante et une religieuse de chœur de la communauté, attendait notre gracieuse Souveraine à l'entrée de la maison, et lui a souhaité respectueusement la bienvenue. Puis, elle a conduit Son Altesse Sérénissime dans la salle de réception, où le personnel du Pensionnat, maîtresses et élèves, se trouvait réuni au grand complet.

Son Altesse Sérénissime a visité ensuite les classes de l'internat et celles de l'externat, où Elle a été accueillie par les remerciements des élèves pour la sollicitude que Nos Augustes Souverains témoignent à tout ce qui intéresse l'éducation et l'instruction de la jeunesse.

La Princesse, en se retirant, a exprimé aux enfants combien Elle était touchée de leur affectueuse réception, Leur a donné un jour de congé et a félicité M^{me} la Supérieure de l'excellente tenue de l'établissement qu'elle dirige.

La Société Philharmonique a, dimanche dernier, à 8 heures et demie du soir, donné une sérénade à M. le Ch^{er} de Loth, à l'occasion de la fête de Saint-Emile.

Les membres du bureau ont offert à leur sympathique président un superbe bouquet au nom de la Société.

Le 17 mai courant, le sacristain de la Cathédrale remarqua un étranger aux allures suspectes qui rôdait autour des tronc. L'ayant surveillé, il acquit la certitude que cet individu cherchait, à l'aide de glu, à s'emparer du contenu d'un de ces tronc ; il voulut l'arrêter, mais le voleur s'enfuit. Le sacristain courut après lui, des sergents de ville prévenus firent de même, et alors eut lieu, à travers la ville, une véritable chasse.

Le malfaiteur fut enfin arrêté dans les jardins Saint-Martin par M. Charles Albin, clerc chez M^e Valentin, notaire. M. Albin, aidé par son frère, put s'emparer de cet individu et le remettre aux mains d'un agent de police.

Le voleur protesta de son innocence et déclara

d'abord se nommer Etienne Monta ; mais, au cours de l'instruction, il avoua avoir donné un faux nom. Il se nomme en effet Jean Picco et est sujet italien.

Il comparait, vendredi, devant le Tribunal Supérieur, jugeant correctionnellement, qui le condamna à deux mois de prison.

Des améliorations sont en cours d'exécution au Tir aux Pigeons, notamment sur la pelouse qui va être agrandie de cinq mètres. Cette distance sera obtenue au moyen d'une corniche qui surplombera la mer.

Jusqu'à présent, la distance maxima n'était que de 28 mètres et demi, entre le tireur et les boîtes ; désormais le handicap pourra être porté à 32 mètres pour les forts tireurs, ce qui ne mettra plus les jeunes à peu près hors concours.

Le nouveau programme du Tir aux Pigeons contiendra des conditions de nature à donner au tir un développement considérable. Une série spéciale sera affectée aux tireurs n'ayant jamais pris part à aucun concours à Monaco. Elle aura lieu les 18, 20, 21, 22 et 24 mars et coïncidera avec les Courses de Printemps à Nice.

Dans cette série prendront part, nous en sommes certains, les amateurs, les chasseurs, que le manque d'entraînement ou la crainte de se trouver avec des tireurs exercés depuis longtemps à ce sport avaient empêchés jusqu'ici de se produire.

Enfin, nous croyons savoir que le Grand Prix du Casino — 20,000 francs et un objet d'art — qui se tirait à 27 et 28 mètres, sera désormais un handicap. Ces grands concours commenceront le samedi 21 janvier et finiront le lundi 30.

L'ouverture des Tirs aura lieu le 19 décembre.

On lit dans le *Petit Niçois* :

CODE DE COMMERCE ITALIEN

A la séance du 30 avril dernier, M. Arthur Desjardins, membre de l'Institut, a présenté à l'Académie des Sciences Morales et Politiques de France, un ouvrage intitulé : *Code de Commerce Italien*, traduit, annoté et précédé d'une instruction de M. Edmond Turrel, avocat général et conseiller d'Etat de la Principauté de Monaco, membre de la Société de Législation comparée.

Le Code de commerce italien fait partie de la collection des Codes étrangers, dont M. G. Pedone-Lauriel a entrepris la publication, et en forme le quatrième volume.

Nous sommes heureux de signaler à l'attention des juristes ce nouvel ouvrage de l'éminent chef du Parquet monégasque.

On s'aperçoit sans peine, en parcourant le volume, que ce travail est dû à une main exercée, car la traduction ne laisse rien à désirer au point de vue de l'exactitude et de la correction.

Le texte du Code est précédé d'une introduction où M. Turrel résume brièvement les travaux préparatoires et où il mentionne les dispositions les plus intéressantes de cette loi.

Il est regrettable qu'il ait été obligé de se resserrer dans des limites étroites, car une étude approfondie, faite par un juriste de sa compétence, eût présenté le plus haut intérêt.

M. Turrel a, en outre, soigneusement annoté tout ce Code, en le comparant aux législations étrangères. C'est un travail considérable qui sera des plus utiles à tous ceux qui s'occupent de questions de droit et notamment des lois commerciales.

Nous présentons nos félicitations à ce magistrat de haute valeur, en lui souhaitant, pour cette œuvre nouvelle, le même succès qu'avait obtenu le *Cade Penal Italien* qu'il a fait paraître en janvier 1890.

Nous apprenons avec une véritable peine, le décès bien prématuré d'une jeune femme distinguée, dont la famille est unanimement appréciée à Monaco.

Il s'agit de M^{me} Daremberg, fille de M. Bouissou, Membre du Conseil de Révision de la Principauté, dont le dévouement et l'expérience sont depuis bien des années au service de notre pays et de la Famille Princière.

La nomination de M. Bornier, en qualité de Directeur Général de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers, a été agréée par le Gouvernement Princier.

M. Guigue, sous-chef de gare à Valence (Drôme), est nommé chef de gare à Monte Carlo, en remplacement de M. Lardillon.

La Compagnie des Chemins de fer P.-L.-M. a soumis à l'homologation la modification de ses tarifs spéciaux P. V. n° 3 (fruits, laits, fromages, œufs, etc.) et n° 23 (plantes, fourrages, etc.)

CHRONIQUE DU LITTORAL

Mouans-Sartoux. — La récolte des roses qui se poursuit depuis quelques semaines ne promet pas beaucoup. Elle sera très médiocre cette année. Outre cela, les prix du cours ne sont pas favorables à nos agriculteurs.

Antibes. — Un commencement d'incendie s'est déclaré, vendredi à minuit, dans les bureaux de l'arsenal situés au premier étage. Les prompts secours apportés par les militaires de l'arsenal, la gendarmerie, la police et quelques voisins, ont permis d'arrêter le feu et de l'éteindre presque aussitôt. Les dégâts sont insignifiants : ils consistent en la destruction d'un bureau de quelques casiers et d'imprimés. Les causes de cet incendie ne sont point connues, néanmoins la malveillance y est étrangère. Une enquête est ouverte.

Nice. — Le maire de la ville de Nice, chevalier de la Légion d'honneur, donne avis qu'à partir du mardi 17 mai courant, un marché aux fleurs d'oranger est tenu sous les arcades de la place Garibaldi.

Saint-Jean-de-Villefranche. — Un habitant de Saint-Jean-de-Villefranche, le nommé Caisson Marius, a attrapé jeudi dernier, dans le port de Saint-Jean-de-Villefranche, un requin femelle long de trois mètres et ayant douze petits déjà gros.

Caisson Marius en est à son quatrième requin.

Gorbio. — Dimanche dernier, un groupe de jeunes gens de la Principauté étaient allés en excursion du côté de Gorbio et de Sainte-Agnès.

Vers 5 heures du soir ils revenaient à Menton par la route qui longe la vallée du Borigo, lorsqu'ils aperçurent une voiture attelée à un cheval et sans cocher se dirigeant d'un allure déréglée dans leur direction.

M. Antoine Blanc se jeta à la tête du cheval et parvint à l'arrêter après avoir brisé sa canne d'un certain prix.

Il paraît que le cocher (voiture de Menton n° 41) n'a même pas remercié M. Blanc qui, par cet acte de courage, a évité des accidents dont la négligence de l'automédon pouvait être la cause.

CAUSERIE

Le Remède universel

Un de nos confrères parisiens s'est fait récemment l'avocat du bicycle. Ceci n'a rien de surprenant par le temps de vélocipédie qui court, mais le côté original de son plaidoyer c'est qu'il fait de cet instrument de locomotion une panacée qui détrônera certainement les pastilles Géraudel, celles-ci ne guérissant que la toux, tandis que le bicycle est appelé à débarrasser l'humanité de

toutes les maladies : la neurasthénie (affection nerveuse), les varices, les hernies, le diabète, etc.

Écoutez-le :

Depuis longtemps déjà, dit M. Marcoussis, on avait, pour un certain nombre de maladies incurables, conseillé l'exercice physique ; mais la gymnastique usuelle, l'escrime, l'équitation, le canotage, sont des exercices ou trop peu attrayants ou trop dispendieux, de sorte qu'il est peu de malades qui consentent à s'y livrer. Le vélocipède, au contraire, est un moyen peu coûteux, ne demandant aucun apprentissage, un enfant ou un vieillard pouvant, dès le premier jour, se servir assez bien d'un tricycle.

L'exercice du cycle a l'avantage de se pratiquer en plein air et de permettre de graduer l'effort en augmentant peu à peu la vitesse imprimée à la machine ou la rapidité des pentes qu'on se propose de gravir.

On a objecté que les jambes seules marchaient, le reste du corps demeurant immobile : quiconque a vu un vélocipédiste en marche a pu se convaincre du contraire.

Les mouvements des bras sont peu étendus, il est vrai, mais ils existent ; le thorax, par la suractivité respiratoire, se meut également et augmente de volume, au point qu'après un temps assez court d'exercice, le cycliste ne peut plus entrer dans les habits qu'il portait auparavant.

Chez la femme même, l'usage du cycle est excellent, et le docteur Tissié, de Bordeaux, qui jadis interdisait le vélo à la femme, dit que l'expérience l'a fait changer d'idée et qu'il n'hésite plus à le recommander. Aussi peut-on voir aujourd'hui nombre de dames, mettant cette théorie en pratique, pédaler avec ardeur dans les allées du Bois de Boulogne, se préoccupant peu du qu'en-dira-t-on.

Encore faut-il, pour que l'exercice vélocipédique donne tous ses fruits, qu'il soit pratiqué avec modération ; et l'on peut dire qu'en général presque tous les inconvénients attribués à l'usage du cycle sont dus plutôt à l'abus qu'on en peut faire.

Il est de toute évidence qu'un homme âgé qui s'obstine à monter des côtes en machine malgré l'essoufflement et les palpitations, s'exposera à tous les accidents occasionnés d'ordinaire par n'importe quel genre de surmenage. Ce n'est pas le cas de M. Pierre Rousset, le vétéran des amateurs français, qui prit part l'année dernière aux courses Paris-Bordeaux et Paris-Brest et y figura dans un rang fort honorable, vu son âge (il a 55 ans) il sait, avant de partir, combien il fera de kilomètres par jour, et il ne s'écarte pas un instant de l'horaire qu'il s'est tracé d'avance : le graphique de son parcours de Paris à Brest est absolument méthodique : chaque jour il a fait ses 130 kilomètres, et pas un jour il n'a dépassé ce chiffre.

Les coureurs de profession, au contraire, vont jusqu'à faire 34 kilomètres par heure et plus de 400 par jour : ils s'épuisent à la tâche, alors qu'un coureur ordinaire retire les meilleurs effets d'une vitesse trois fois moins grande et d'une course ne dépassant pas quelques heures. En particulier, il ne faut pas croire le moins du monde cette légende représentant Terront frais et dispos à son arrivée à la Porte-Maillet ; il lui fallut quelques jours pour se remettre. Croyez-vous aussi qu'il soit bien hygiénique d'agir comme l'un des vainqueurs de Paris-Brest, Stéphane, s'amusant (si l'on peut appeler cela un amusement) à établir dimanche le record de 12 heures et faisant pour cela 86 fois le tour de Longchamp, soit 315 kilomètres ! C'est absolument ridicule.

Ainsi donc, il est reconnu qu'on ne peut rien reprocher de sérieux au cyclisme raisonnable, le seul thérapeutique du reste. Nous allons donc citer rapidement les maladies auxquelles l'usage du vélo apporte un soulagement presque immédiat.

D'abord les affections à combustions insuffisantes, celles que le professeur Bouchard appelle maladies par ralentissement de la nutrition : la goutte, le rhumatisme et leurs dérivés.

Ainsi le docteur Turner, de Londres, cite le cas d'une dame de 47 ans, goutteuse et digérant mal, chez laquelle le tricycle a fait disparaître tous ces accidents et a même produit une augmentation de poids du corps de 13 livres en moins de trois mois.

Comme toute espèce de gymnastique, la vélocipédie

est le remède par excellence du rhumatisme dans son essence comme dans ses manifestations.

Il en est de même des arthrites que l'on a si souvent accusé le vélo de produire. Mais, je le répète encore une fois, ce n'est que l'abus de l'exercice qui en est la cause. Quant à l'obésité, il n'est pas un véloceman qui en soit atteint, cela se comprend aisément, étant donné qu'elle résulte du manque d'exercice, et ce n'est pas le cas ici.

Il est encore un autre genre de maladies qui sont améliorées par le cyclisme : ce sont les maladies du cœur, dans lesquelles, en général, le médecin ose à peine permettre le moindre mouvement.

Je ne parlerai pas des affections pulmonaires traitées par le vélo : le mécanisme de leur amélioration est trop évident. J'ai vu des phtisiques au premier et deuxième degré retirer de sérieux avantages de cet exercice. L'essoufflement qui se manifeste aux premières sorties ne tarde pas à disparaître si le malade a soin de respirer autant que possible par le nez, ce qu'il est d'ailleurs de règle de faire en vélo.

A ceux qui prétendent que le cyclisme est un exercice congestionnant, je citerai le cas d'un médecin dyspeptique rhumatisant et prédisposé aux congestions, qui ne put faire cesser tous ces symptômes que par l'usage de la bicyclette.

Bien probante encore l'observation de cet homme de 35 ans réformé pour affection cardiaque et atteint vers 30 ans de castralgie continue et de sciatique. Il se mit à faire du bicycle, et, l'an dernier, il fit en 8 jours et sans fatigue la course de Paris à Brest aller et retour.

On a jusqu'ici accusé la vélocipédie de tous les maux imaginables, rien n'est plus injuste, je crois vous en avoir donné assez de preuves ; et si je ne craignais pas d'être trop optimiste, j'ajouterais que la bicyclette au contraire, sera un instrument de régénération pour notre race décadente, à qui elle donnera un regain de vigueur.

Peut-être un jour viendra où quelqu'un, appréciant les bienfaits de ce nouveau remède, créera une clinique de *cyclothérapie*, avec un vélodrome dans ses dépendances.

Alors, les pilules Suisses n'auront qu'à se bien tenir !

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*)

La première de *Salambô*, à l'Opéra, a été une fête mondaine d'un grand éclat. La salle était composée de l'élite de l'intelligence et de l'aristocratie de la naissance. Rarement on avait vu plus belle assemblée de jolies femmes et plus beau bouquet de toilettes élégantes. La fête franco-russe elle-même, qui a été donnée quelques jours après, malgré l'empressement du monde officiel et du faubourg Saint-Germain, était loin d'être aussi brillante : ce qui a tenu peut-être à la composition du programme coupé, dont l'exécution a demandé un grand effort artistique fort au-dessus de l'effet produit. Était-il bien nécessaire de remuer la poussière des bibliothèques pour mettre en scène le *Sicilien*, une des pièces productives théâtrales du grand siècle ? N'insistons pas : cette solennité a produit net 90,000 francs, qui seront partagés entre des infortunes russes et françaises. C'est l'essentiel.

Je tenais simplement à dire qu'au théâtre rien ne transforme une réunion comme le succès de ce qu'on joue sur la scène. A la fête franco-russe et à la première de *Salambô*, il y avait à peu près même chambre ; et cependant quelle différence ? Quelle impression plus vive, même au point de vue spécial du chroniqueur mondain ? Il est vrai que jamais opéra n'a été mieux accueilli que le dernier chef-d'œuvre de Reyer. Le livret est simple, facile à comprendre, plein de situations dramatiques ; les costumes sont superbes et très intéressants ; les décors sont merveilleux ; la musique est supérieure et marque le point culminant du génie du maître ; l'orchestration est excellente. M. Saleza a fait un début des plus heureux dans le rôle de Matho. M. Renaud a été très applaudi. MM. Delmas et Vergnet ont contribué puissamment au succès de l'œuvre dont la protagoniste a été M^{me} Rose Caron, la grande tragédienne lyrique. Elle a été sublime. On dirait que la pièce ait été faite pour elle. Comme Sarah Bernhardt, dans les drames de Sardou, M^{me} Rose Caron, dans l'opéra de Reyer, apparaît tellement en première ligne, que tout s'efface à côté d'elle. La presse a été unanime à féliciter

la nouvelle direction de l'Opéra, qui a débuté par un triomphe, et qui a montré qu'elle était à la hauteur de sa tâche.

Les amateurs de tableaux, assez riches pour satisfaire leur goût, au prix où est cotée la peinture à l'huile ou au pastel, ont eu une semaine bien remplie. Nous avons quatre grandes ventes à signaler. En première ligne, la vente de la galerie d'Alexandre Dumas fils, dont les vacations ont produit 530,000 francs. Pour ma part, je regrette la dispersion de tant de chefs-d'œuvre qui ornaient cette grande salle de billard de l'avenue de Villiers, où la conversation, stimulée par l'esprit du maître, avait tant d'étincelles. Ces œuvres si remarquables, si bien choisies, n'étaient-elles pas le cadre superbe de réunions où se groupait le dessus du panier du Paris littéraire, artistique et mondain? En second plan, nous citerons la vente des fragments des panoramas de Neuville et de Detaille. On n'a pas assez apprécié, à la vente, ces morceaux splendides dont plusieurs sont dignes de figurer au musée de Versailles. A la vente du comte Daupias, on s'est disputé à prix d'or un incomparable Troyon, deux Corot, un délicieux pastel de Millet, un Detaille superbe, deux Boucher, six Fragonard, trois Greuze, deux Nattier, un Reynolds, un Pater, un Watteau, des Gérôme, des Daubigny, des Delacroix, des Bastien Lepage, des Bouguereau, des Benjamin Constant, des Théodore Rousseau, des Ziem, des Munkacsy, etc.

La dernière vente de la semaine a été celle de la collection Bellino. Il n'y avait que trente tableaux, parmi lesquels on remarquait le *Soir de Daubigny*, la *Mort de Sardanapale* d'Eugène Delacroix, la *Forêt de Fontainebleau* de Diaz, le *Parc à moutons* de Millet, les *Souvenirs d'Italie* de Corot, un excellent Rousseau, le *petit Pont*, l'*entrée d'un Bois* de Ruysdaël, *Avant l'orage* de Troyon, etc. Le jour d'exposition de cette vente, la salle Petit avait l'aspect d'un salon parisien; les gens du monde ont eu grand plaisir à s'occuper de peinture.

Le monde diplomatique multiplie ses réceptions. Le duc et la duchesse de Mandas ont donné à l'ambassade d'Espagne leur troisième soirée. A l'ambassade d'Autriche, le comte et la comtesse Hoyos ont donné un grand dîner suivi de réception et, dans ma prochaine causerie, j'aurai à parler de la grande fête qu'ils offrent ce soir au Président de la République. A l'ambassade d'Angleterre, une réception est annoncée; elle sera spécialement réservée à la colonie anglaise. Le 27, à l'ambassade de Russie, réception à l'occasion du contrat de mariage de M^{lle} de Mohrenheim avec le comte Boutourline. Le ministre des affaires étrangères a donné une réception musicale dans laquelle M^{lle} Signe Zornblach, qui appartient à l'une des meilleures familles suédoises, a chanté avec un rare talent quelques airs populaires de son pays.

Les bals sont plus nombreux.

La marquise de Villefranche en a donné un très beau. La lumière électrique, combinée avec des feux de bengale, donnait au jardin de l'hôtel un aspect féerique. Très beau cotillon, dont les figures ne comportaient que des fleurs, et souper assis de deux cents personnes. Le lendemain, les amphitrions ont eu la douleur de perdre leur enfant.

Fête dansante très animée chez M^{me} Lambert-Champy, dans son charmant hôtel de l'avenue de Villiers. Le cotillon a été conduit par la maîtresse de la maison et le vicomte de Cousy. On s'est séparé fort tard après un souper par petites tables.

Un des plus jolis bals blancs de la saison a été donné par le docteur Segond. Cotillon vertigineux terminé par une bataille de fleurs. Souper très gai par petites tables.

Fort beaux raouts chez la comtesse Aymery de La Rochefoucauld, chez la marquise de Lillers, chez la baronne Decazes-Stackelber, où l'on a fait de la musique; M^{lle} Devlin, M^{lle} Heidle, M. Le Lubez et M. Royer ont été très applaudis.

Bal superbe chez le général Guzman Blanco, dans son nouvel hôtel de l'avenue Kléber. Les deux filles du général ont conduit le cotillon avec le comte Uribarreu et le duc de Morny.

Beaucoup de monde au dernier *five o'clock* de la comtesse de Riancey, où l'on a entendu la baronne Popper de Podhragy, M^{mes} Muller de la Source, le vicomte d'Azevedo et le violoniste White.

Fort belles réceptions chez la comtesse Edmond de Pourtalès, chez M^{me} Henri Schneider, où l'on a dansé, chez M^{me} de Saint-Jean Lentilhac, à l'occasion des fiançailles de sa sœur, M^{lle} Antoinette Oppenheim, avec le vicomte de Quélen. On a applaudi un charmant mo-

nologue, le *Secrétaire Général*, paroles du comte Marcel de Germiny, musique de M. André Martinet, très bien dit par M^{lle} Sarah Tyllon, ainsi que M^{lle} Marguerite Deval, dans ses chansonnettes.

Chez M^{me} Madeleine Lemaire, très beau concert, où l'on a entendu M^{me} Conneau, MM. Diemer et Casella, M^{mes} Holmès, Krauss et M. Diaz de Soria.

DANGEAU.

VARIÉTÉS

Les fruits frais conservés par le froid

Dans le courant de mars, on a pu voir à Paris, aux étalages des marchands de comestibles, des abricots, des pêches, des brugnons, tous fruits d'une fraîcheur ne laissant rien à désirer, dont la présence excitait les convoitises des gourmets et donnait naissance aux commentaires des curieux. Les premiers se réjouissaient de cette précoce apparition de primeurs, les seconds se demandaient d'où pouvaient venir ces envois.

Quiconque est un peu au courant des traditions de la culture forcée sait que, pour pouvoir mettre utilement un arbre en végétation, il est nécessaire de lui faire subir un moment de repos. Pas plus sous verre qu'à l'air libre, on ne peut obtenir des essences fruitières une production à jet continu; il faut que les feuilles des arbres soient tombées normalement, et qu'ils aient subi en quelque sorte un hiver, factice ou non.

Or, comme il faut cinq mois de végétation pour obtenir des pêches ou des abricots et que cette période doit succéder à un repos de la plante, cela laisserait supposer que ces essences ont été mises en végétation vers la fin de septembre, à la suite d'un repos minimum de trente jours; et comme en septembre les arbres sont encore en pleine sève et ne perdent leurs feuilles qu'en octobre, il en résulte évidemment que les fruits dont il est question ont crû sous une autre latitude.

Ces fruits, nous dit M. Alfred Renouard, dans la *Nature*, viennent tout simplement des antipodes et notamment de la Nouvelle-Zélande, parfois du Cap.

Ils ont été apportés de ces contrées lointaines en Angleterre dans des chambres frigorifiques, sur les navires employés pour le transport des viandes fraîches de l'Argentine, par les procédés usités pour l'emménagement de ces dernières; et l'Angleterre les a d'autant plus facilement réimportés chez nous, qu'elle ne trouve en ce moment personne pour la concurrencer.

Nous ne dirons pas que les journaux anglais, toujours en éveil sur ce qui peut menacer la production du Royaume-Uni, ont laissé passer inaperçue cette première et toute nouvelle importation de fruits frais, à laquelle certains viticulteurs de ce pays s'essayaient depuis cinq ou six ans et qui viennent seulement de réussir à en faire étalage à Covent-Garden.

Tout au contraire, les feuilles spécialistes, voire même politiques, ont signalé cette nouveauté et momentanément voient tout en noir. « Où s'arrêtera l'esprit d'initiative de nos commerçants? dit à ce propos le *Daily Telegraph* du 29 janvier dernier. Nous avions déjà sur nos marchés les ananas des Antilles, les tomates des îles Madère et de Ténériffe, les bananes d'Afrique, les pommes du Canada et d'Australie, les raisins du Cap; voici qu'ils parviennent à nous donner des pêches, des abricots et des brugnons de la Nouvelle-Zélande.

On a pu les voir en parfait état aux étalages des magasins de primeurs dans Piccadilly et Regent Street. Si nos pères pouvaient revenir parmi nous, ils ne pourraient en croire leurs yeux.

Si l'on songe en effet à la fragilité de ces fruits, au trajet qu'on leur a fait effectuer et qui comporte environ 18,000 kilomètres, au voyage de plus de quarante jours qu'on leur a fait supporter, il y a évidemment lieu de s'étonner qu'ils soient encore aussi bien conservés. Nous ne partageons, à notre tour, ni les craintes des journaux anglais, ni la joie des gourmets. Nous avons goûté ces fruits. On ne saurait dire qu'ils sont mauvais, mais ils ont une saveur particulière qui en réalité n'est pas très agréable.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, du reste, qu'on essaye de faire intervenir le froid pour la conservation des fruits, mais jusqu'à maintenant les expériences en ce sens avaient été faites en pure perte.

Avant que les viticulteurs industriels de Bailleul et de Roubaix n'aient importé en France et perfectionné sensiblement les procédés des forceries d'Angleterre et de Belgique, M. Salomon, le viticulteur de Thomery, avait eu l'idée, au moyen des procédés Thellier, de conserver dans des chambres spéciales les raisins récoltés au début de l'hiver pour les débiter en mars.

Ces essais ne furent pas concluants: les fruits conservaient une apparence magnifique, mais perdaient totalement leur goût spécial; de plus, il fallait les consommer de suite, car ils se décomposaient après vingt-quatre ou quarante-huit heures.

Si la tentative que nous signalons ici n'a pas absolument réussi au point de vue de la conservation du parfum des fruits, nous nous en réjouissons néanmoins au point de vue de la concurrence qui peut en résulter et de la dépréciation des cours qui en serait la conséquence. Au

moins le consommateur en bénéficiera, et à ce titre on ne peut que s'en féliciter.

L'Administrateur-Gérant: F. MARTIN

Etude de M^e L. VALENTIN, notaire et défenseur sise à Monaco, rue du Tribunal n° 2

Aux termes d'un contrat passé devant M^e VALENTIN, notaire à Monaco, le quatre avril mil huit cent quatre-vingt-douze, messieurs Santo DAGNINO, Joseph DAGNINO et Jean-Baptiste DAGNINO, tous trois frères germains, ayant élu domicile en l'étude dudit M^e Valentin, notaire à Monaco, ont acquis de M. Xavier Jungbluth, propriétaire, demeurant à Monaco, et pour lequel domicile est élu à Monaco, en la même étude.

Un terrain situé à Monaco, quartier de Monte Carlo, lieu dit Peirera, d'une contenance de trois cent soixante-dix-huit mètres carrés, cinquante décimètres carrés, porté au cadastre sous le numéro 477, partie de la section B, confinant au midi, le boulevard du Nord; au nord, le prolongement de la rue Bel Respiro; au levant, la villa Gloriette, et au couchant, à la villa Laura, appartenant à madame Brewer.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix principal de dix-huit mille cent vingt-cinq francs,

Une expédition du contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, aujourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble susdésigné des inscriptions à raison d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le 24 mai 1892.

Pour extrait: L. VALENTIN.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier 22, rue Basse, Monaco

VENTE APRÈS FAILLITE

Le vendredi vingt-sept mai courant, à deux heures du soir, dans un magasin sis à Monaco, quartier de la Condamine, rue de la Turbie, numéro 8, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de diverses marchandises de rouennerie et lingerie, et de quelques objets mobiliers.

Au comptant et 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier (Signé): Ch. TOBON.

EXTRAIT

Par arrêt en date du vingt mai mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré, le nommé TURCO ANGE, fils de Jacques et de Botto Jeanne, né à Mondovi, province de Cuneo (Italie), le dix-sept juin mil huit cent soixante-trois, commerçant, demeurant en dernier lieu à Monaco, déclaré coupable de banqueroute frauduleuse, a été condamné, en vertu des articles 561 du Code de Commerce, 400 et 24 du Code Pénal, par contumace, à la peine de cinq années de réclusion et aux frais.

Pour extrait conforme délivré à M. l'Avocat Général, Le Greffier en Chef, RAYBAUDI.

Vu au Parquet: L'Avocat Général, TURREL.

EXTRAIT

Par arrêt en date du vingt mai mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré, le nommé BEGLIA SECONDO, fils de JOSEPH et de Rondello Marie, né à Vintimille, province de Port-Maurice (Italie), le douze août mil huit cent vingt-six, commerçant, demeurant en dernier lieu à Monaco, — déclaré coupable de banqueroute frauduleuse, — a été condamné, en vertu des articles 561 du Code de Commerce, 400 et 24 du Code Pénal, — par contumace, à la peine de cinq années de réclusion et aux frais.

Pour extrait conforme délivré à M. l'Avocat Général Le Greffier en Chef, RAYBAUDI.

Vu au Parquet: L'Avocat Général, TURREL.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 16 au 22 mai 1892

CANNES, b. <i>Vierge-Marie</i> , fr., c. Doglio,	sable.
ID. b. <i>Fortune</i> , fr., c. Moutte,	id.
ID. b. <i>Charles</i> , fr., c. Allègre,	id.
ID. b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Bellone,	id.
ID. b. <i>Saint-Louis</i> , fr., c. Bluat,	id.
SAINT-TROPEZ, b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Jaume	id.
ID. b. <i>Indus</i> , fr., c. Phion,	id.
NICE, vapeur, <i>Vent-Debout</i> , fr., c. Lambert,	passagers.
SAINT-TROPEZ, b. <i>Marie</i> , fr., c. Ferrero,	sable

Départs du 16 au 22 mai
 SAINT-TROPEZ, b. Vierge-Marie, fr., c. Doglio, sur lest.
 ID. b. Fortune, fr., c. Moutte, id.
 ID. b. Charles, fr., c. Allègre, id.
 ID. b. Louise-Auguste, fr., c. Bellone, id.
 ID. b. Saint-Louis, fr., c. Bluat, id.
 ID. b. Ville-de-Marseille, fr. c. Jaume, id.
 ID. b. Indus, fr., c. Phion, id.
 NICE, vapenr, Vent-Debout, fr., c. Lambert, passagers.
 SAINT-TROPEZ, b. Marie, fr., c. Ferrero, sur lest.

Conformément au Règlement du Cercle des Étrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté ; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

Le second fascicule du Figaro-Salon qui vient de paraître est consacré au Salon du Champ de Mars. En alternant ainsi les livraisons du remarquable ouvrage qu'ils publient avec des soins si particuliers, les éditeurs ont voulu satisfaire la légitime impatience du public et mettre sous ses yeux les termes de comparaison entre les deux sociétés rivales. Après avoir vu dans la première livraison les tableaux de Vibert, de Kæmmerer, de Clairin, de Leblant, de Detaille, il pourra à présent avec les quinze magnifiques planches qui représentent ici le Salon de la Société Nationale (Champ de Mars) se faire une idée des tendances qui ont amené et qui perpétuent la scission entre les artistes.

Voici la nomenclature des planches de ce deuxième fascicule :

Portrait de Madame A..., par Carolus Duran. — L'Hiver, panneau décoratif pour l'Hôtel de Ville de Paris, par Puvion de Chavanne. — L'Aveugle de Saint-Aventin, par Rixens. — Bijou et Honoré, par Hagborg. — Le sommeil de Jésus, par G. Dubufe. — La descente de Croix, par Jean Béraud. — Les invités de la fête, par Firmin Girard. — Un intérieur d'omnibus, par Zorn. — Les souvenirs, par E. Friant. — Un joyeux chapitre, par José Frappa. — Vieux pêcheur d'oursins, par A. Muenier. — Le soir, par Roger Jourdain. — Soins maternels, par Israëls. — La rentrée des barques, par Mesday. — Prime en double page :

Le Christ, par L. Lhermitte.

Prix de la livraison : 2 francs.

En vente à l'Imprimerie de Monaco :

CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE
 CODE DE COMMERCE
 CODE CIVIL — CODE PÉNAL
 Ordonnance sur la Propriété Littéraire et Artistique

GRAND BAZAR
 MAISON MODÈLE

Avenue de la Costa, Monte Carlo
 Au coin du Grand Hôtel et Continental

ARTICLES DE PARIS, SOUVENIRS DU PAYS, PAPETERIE

Madame DAVOIGNEAU-DONAT

Propriétaire

se fait un devoir de rappeler à son honorable clientèle que suivant acte du 4 septembre 1890 aux minutes, de M^e VALENTIN, notaire, à Monaco, son ex-associé M. F. FARALDO lui a vendu tous ses droits dans le fonds de commerce du Grand Bazar Maison Modèle à Monte Carlo, et que ledit M. FARALDO s'est interdit pendant huit années d'exploiter un semblable fonds de commerce à Monte Carlo (Principauté) soit directement, soit indirectement, et par suite de vendre des articles tels que ceux qui sont vendus audit Bazar; la cession de commerce ayant été entièrement soldée, M. FARALDO n'a plus aucun intérêt dans cette maison.

DAVOIGNEAU-DONAT.

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

SOLUTION DE BIPHOSPHATE DE CHAUX

DES

FRÈRES MARISTES

de SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX (Drôme)

Cette solution est employée avec succès pour combattre les Scrofules, la Débilité générale, le Ramollissement et la Carie des os, les Bronchites chroniques, les Catarrhes invétérés, la Phtisie tuberculeuse à toutes les périodes, surtout aux premier et deuxième degrés, où elle a une action décisive. Elle est recommandée aux enfants faibles, aux personnes débiles et aux convalescents. Elle excite l'appétit et facilite la digestion.

5 francs le litre, 3 francs le demi-litre.

Notice franco. — Exiger les signatures L. ARSAC et F^{re} CHRYSOGONE.

DÉPÔT DANS LES PHARMACIES

SABLE POUR CONSTRUCTIONS

MACHEFER POUR REMPLISSAGES

Rendu par wagons dans les gares du département

NEGRIN L.

CANNES-LA-BOCCA (Alpes-Maritimes)

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

FÊTE DE L'ASCENSION

Billets d'aller et retour à prix réduits

La Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion de la Fête de l'Ascension, toutes les gares qui émettent actuellement des billets d'aller et retour, en vertu du tarif spécial (G. V.) n° 4, les délivreront, sans changement de prix, du 25 au 27 mai 1892 inclusivement, avec coupons de retour valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 30 mai.

Les billets d'aller et retour délivrés de ou pour Paris, Lyon et Marseille conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

TRANSPORTS A PETITE VITESSE

La Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée a soumis à l'homologation une nouvelle classification générale des marchandises pour les transports à petite vitesse.

Cette nouvelle classification ne pouvant, en raison de son développement, être publiée par voie d'affiches, est déposée dans les gares et stations du réseau, où le public est admis, sur sa demande, à en prendre connaissance.

Le LIVRET-CHAIX CONTINENTAL renferme les services de toute l'Europe et un guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :

1^{er} vol. Services français, avec cartes des chemins de fer de la France et de l'Algérie; prix : 1 fr. 50.

2^e vol. Services franco-internationaux et étrangers, avec carte générale des chemins de fer du continent. Prix : 2 francs. Se trouvent dans toutes les gares, et à la Librairie CHAIX, rue Bergère, 20, Paris.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Mai	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES					TEMPÉRATURE DE L'AIR					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL
	réduites à 0 de température et au niveau de la mer					(Le thermomètre est exposé au nord)							
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir			
17	754.3	754.0	753.8	753.6	756.7	19.6	21.2	21.0	20.2	19.4	73	Calme, N E	Nuageux, beau, couvert
18	61.2	62.5	63.0	63.7	65.0	18.2	21.4	22.2	20.4	18.8	71	Calme	Beau
19	65.4	65.0	64.7	64.6	64.5	19.2	20.8	21.2	19.8	18.4	69	Calme, E	Beau, nuageux
20	63.6	62.8	62.3	61.5	60.8	18.6	20.8	21.0	20.2	18.8	80	Id.	Beau
21	59.6	59.5	59.2	58.9	59.4	18.4	21.0	22.0	20.6	18.4	73	Id.	Nuageux
22	61.0	61.4	61.8	61.5	62.4	19.8	21.6	22.2	20.6	18.6	75	Id.	Nuageux
23	63.5	63.0	62.8	63.0	63.2	19.0	20.8	20.4	20.2	19.5	76	Id.	id.

DATES	17	18	19	20	21	22	23
TEMPÉRATURES EXTREMES	Maxima 21.3 Minima 14.0	Maxima 22.5 Minima 13.4	Maxima 21.4 Minima 14.5	Maxima 21.0 Minima 15.0	Maxima 22.3 Minima 16.0	Maxima 22.5 Minima 14.5	Maxima 21.0 Minima 14.0

Pluie tombée : 0^{mm}

Horaire de la Marche des Trains du 1^{er} juin 1892 — Service d'Été

Ligne de Paris, Marseille, Nice, Monaco, Monte Carlo et Vintimille										Ligne de Vintimille, Monte Carlo, Monaco, Nice, Marseille et Paris									
STATIONS										STATIONS									
11 1 13 3 7										arr. h. de Rome. matin 6 45 matin 11 33 11 33 soir 3 40 5 5 6 18 11 40									
expr. rap. expr. expr. rap.										302 304 306 10 336 12 338 344 354									
1.2. 1 1.2.3. 1.2.3. 1.2.3. 1										1.2.3. 1.2.3. 1.2.3. 1.2.3. 1.2.3. 1.2.3. 1.2.3. 1.2.3.									
PARIS	soir 9 40	soir 2 34	soir 10 5	soir 11 15	soir 6 25	soir 11 45	soir 12 42	soir 12 42	soir 12 42	VINTIMILLE	matin 6 30	matin 6 43	matin 8 40	matin 10 43	matin 12 3	matin 3 43	matin 5 20	matin 7 26	matin 11 30
DIJON	soir 7 9	soir 5 36	soir 9 31	soir 10 42	soir 6 20	soir 7 16	soir 4 59	soir 4 59	soir 4 59	Garavan	soir 6 58	soir 8 40	soir 10 23	soir 12 14	soir 3 22	soir 5 31	soir 7 35	soir 11 50	soir 11 50
LYON-PERRACHE	soir 2 56	soir 11 26	soir 5 42	soir 6 20	soir 7 16	soir 4 40	soir 4 40	soir 4 40	soir 4 40	Menton	soir 7 4	soir 8 16	soir 10 31	soir 12 22	soir 3 30	soir 5 39	soir 7 43	soir 11 50	soir 11 50
MARSEILLE	soir 3 53	soir 3 37	soir 3 03	soir 3 09	soir 3 13	soir 3 34	soir 3 43	soir 3 47	soir 3 47	MONTE CARLO	soir 7 7	soir 7 8	soir 8 22	soir 10 37	soir 12 28	soir 3 36	soir 5 45	soir 7 50	soir 12 3
TOULON	soir 12	soir 12	soir 12	soir 12	soir 12	soir 12	soir 12	soir 12	soir 12	MONACO	soir 7 15	soir 8 29	soir 10 45	soir 12 37	soir 3 44	soir 5 54	soir 7 59	soir 12 14	soir 12 14
Les Arcs	soir 1 56	soir 3 50	soir 4 34	soir 5 23	soir 6 23	soir 7 30	soir 8 40	soir 9 50	soir 11 00	La Turbie	soir 7 21	soir 8 40	soir 10 56	soir 12 49	soir 3 53	soir 6 3	soir 8 9	soir 12 27	soir 12 27
CANNES	soir 3 27	soir 5 27	soir 6 11	soir 7 00	soir 8 00	soir 9 00	soir 10 00	soir 11 00	soir 12 00	Eza	soir 7 38	soir 8 54	soir 11 10	soir 13 4	soir 4 6	soir 6 16	soir 8 24	soir 12 30	soir 12 30
NICE	soir 6 40	soir 8 40	soir 10 00	soir 11 37	soir 13 05	soir 14 46	soir 16 31	soir 18 19	soir 20 10	Beaulieu	soir 7 43	soir 8 59	soir 11 16	soir 13 8	soir 4 12	soir 6 21	soir 8 30	soir 12 38	soir 12 38
Nice-Riquier	soir 3 8	soir 6 40	soir 8 28	soir 11 2	soir 12 42	soir 15 3	soir 18 19	soir 21 10	soir 24 0	Villorfranche-Mer	soir 7 50	soir 9 5	soir 11 22	soir 13 15	soir 4 19	soir 6 28	soir 8 37	soir 12 45	soir 12 45
Villorfranche-Mer	soir 3 13	soir 6 47	soir 8 35	soir 11 8	soir 12 48	soir 15 33	soir 18 19	soir 21 10	soir 24 0	Nice-Riquier	soir 7 55	soir 9 40	soir 11 27	soir 13 20	soir 4 24	soir 6 33	soir 8 43	soir 12 51	soir 12 51
Beaulieu	soir 3 18	soir 6 53	soir 8 42	soir 11 14	soir 12 53	soir 15 38	soir 18 24	soir 21 15	soir 24 0	NICE	soir 8 30	soir 10 15	soir 12 0	soir 13 53	soir 4 27	soir 6 36	soir 8 46	soir 12 59	soir 12 59
Eza	soir 3 24	soir 7 9	soir 8 49	soir 11 20	soir 13 0	soir 15 45	soir 18 30	soir 21 20	soir 24 10	CANNES	soir 8 39	soir 10 24	soir 12 10	soir 13 53	soir 4 30	soir 6 39	soir 8 49	soir 13 06	soir 13 06
La Turbie	soir 3 31	soir 7 6	soir 8 57	soir 11 27	soir 13 6	soir 16 0	soir 18 45	soir 21 35	soir 24 25	Les Arcs	soir 8 46	soir 10 31	soir 12 17	soir 14 0	soir 4 37	soir 6 46	soir 8 56	soir 13 13	soir 13 13
MONACO	soir 5 36	soir 7 11	soir 9 3 11 32	soir 14 6	soir 16 5	soir 19 39	soir 22 30	soir 25 20	soir 28 10	TOULON	soir 11 7	soir 13 4	soir 16 21	soir 19 14	soir 5 44	soir 7 53	soir 10 02	soir 13 20	soir 13 20
MONTE CARLO	soir 5 39	soir 7 14	soir 9 9 11 36	soir 14 9	soir 17 4	soir 20 42	soir 23 33	soir 26 23	soir 29 13	MARSEILLE	soir 11 23	soir 13 8	soir 16 25	soir 19 18	soir 5 47	soir 7 56	soir 10 05	soir 13 23	soir 13 23
Cabbé-Roquebrune	soir 5 52	soir 7 30	soir 9 27	soir 11 51	soir 14 35	soir 17 29	soir 20 20	soir 23 10	soir 26 0	LYON-PERRACHE	soir 11 49	soir 14 14	soir 17 41	soir 20 34	soir 6 0	soir 8 9	soir 10 18	soir 13 36	soir 13 36
MENTON	soir 6 2	soir 7 37	soir 9 39	soir 12 40	soir 15 48	soir 18 42	soir 21 35	soir 24 27	soir 27 19	DIJON	soir 12 32	soir 15 7	soir 18 44	soir 21 37	soir 6 6	soir 8 15	soir 10 24	soir 13 42	soir 13 42
Garavan	soir 6 8	soir 8 20	soir 10 22	soir 13 23	soir 16 31	soir 19 25	soir 22 18	soir 25 10	soir 28 0	PARIS	soir 12 38	soir 15 13	soir 18 40	soir 21 33	soir 6 12	soir 8 21	soir 10 30	soir 13 48	soir 13 48
VINTIMILLE	soir 7 30	soir 11 33	soir 14 33	soir 18 38	soir 22 43	soir 26 37	soir 30 30	soir 34 23	soir 38 16										

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE
 Sous la direction de M^{me} Emmeline RAYMOND

L'élégance mise à la portée des fortunes les plus modestes, la dépense de l'abonnement transformée en économie productive, tels sont les avantages que la Mode illustrée offre à ses abonnés, en publiant par an plus de 2,500 gravures sur bois; — grandes planches contenant plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeurs naturelles, de vêtements de toute sorte et de tous âges. — Articles d'ameublement, romans, nouvelles, etc. — Correspondance directe avec les abonnés.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Imprimerie de Monaco — 1892